REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE**
**RIORGES**

N° DCM_2023_291

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

—

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ACMM ET L'ARTISTE PACOME ROTONDO DANS LE CADRE DES MARDIS DU GRAND MARAIS

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **21 SEPTEMBRE 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 14 septembre 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de **33** sur lesquels il y avait **28** membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux.*

*Absent avec excuses :* Véronique MOUILLER, *adjoint,* Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux.*

*Absent sans excuse :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|---|---|
| Véronique MOUILLER | Jean-Luc CHERVIN |
| Pascaline PATIN | Chantal LACOUR |
| Michel CELLIER | Pierre BARNET |
| Valérie MACHON | Brigitte MACAUDIERE |
| Gaëtan REDEUILH | Catherine ZAPPA |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230921-DCM_2023_291-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2023
Affichage : 22/09/2023

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

### ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ACMM ET L'ARTISTE PACOME ROTONDO DANS LE CADRE DES MARDI(S) DU GRAND MARAIS

Michelle Bouchet, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Pacôme Rotondo a sollicité Les Mardi(s) du Grand Marais pour l'organisation d'un concert de blues, dans le cadre de la programmation des Mardi(s) du Grand Marais, pour la sortie de son album prévue le 13 octobre 2023.

Le Roanne Blues Festival créée par l'association ACMM en 2019, se tient à la salle Fontalon à Roanne, chaque année au mois de mars. Il déploie son rayonnement au fil des éditions et a accueilli en 2023 environ 500 spectateurs par soirée sur une jauge totale de 600 places.

En parallèle, une des préoccupations du service culturel de Riorges autour des Mardi(s) du Grand Marais est le développement et la reconquête du public en période post-covid. Un des leviers de cette mobilisation est d'une part, l'organisation de soirée en partenariat avec des associations locales et d'autre part, la programmation de groupes locaux.

Le projet de Pacôme Rotondo a été suivi par Les Mardi(s) du Grand Marais depuis plusieurs années. Le musicien a su par ailleurs structurer le début de sa carrière. Le programmer fait sens et rentre dans les missions des MGM de soutien à la scène émergente et l'accompagnement des groupes locaux en cours de professionnalisation.

En conséquence, il est proposé de programmer une soirée le 17 octobre 2023 dans le cadre du lancement de la saison de programmation des Mardi(s) du Grand Marais réunissant les enjeux des différents partenaires autour du blues.

<u>Engagement de la Ville de Riorges :</u>
- Assurer l'organisation générale du concert à la salle du Grand Marais : prise en charge financière, administrative, technique et de la communication ;
- Apporter un soutien technique à l'artiste dans le cadre de cette soirée : temps de travail du son en version concert, enregistrement sonore multipliste en vue d'un clip « live » ;
- Gestion de la communication.

<u>Engagement d'ACMM</u>
- Programmer une première partie ;
- Accompagner l'artiste dans le cadre de sa sortie d'album en activant des réseaux blues ;
- Relayant l'information concernant le concert sur ses réseaux ;
- Gérer le bar le soir du concert.

Engagement Pacôme Rotondo

- S'impliquer dans l'organisation, la programmation et la communication autour de cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *à l'unanimité* :

1°) approuve la convention de partenariat à passer avec l'association ACMM et Pacôme Rotondo, dans le cadre d'un concert blues à la salle du Grand Marais ;

2°) dit que ladite convention définit l'engagement de chacune des parties ;

3°) précise que la présente convention est conclue pour la mise en œuvre de la soirée prévue le 17 octobre 2023 ;

4°) autorise le maire à signer ladite convention de partenariat.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN